

**CONVOCAATION A LA
SEANCE PUBLIQUE
DU CONSEIL COMMUNAL**

Article 18 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 :

Le conseil communal ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonctions n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre requis, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, quel que soit le nombre des membres présents, prendre une résolution sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par les articles 12 et 13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième que la convocation a lieu ; en outre la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Un membre du conseil qui, sans motif légitime, n'aura pas été présent à trois séances consécutives pourra, sur la proposition du conseil, être déclaré démissionnaire par le Ministre de l'Intérieur.

En application des articles 12 et 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le conseil communal est prié de bien vouloir se réunir en la salle des séances de la mairie au château d'Erpeldange-sur-Sûre le **mercredi 3 décembre 2025 à 17.00 heures** pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Résolution fondée sur le résultat du référendum du 23 novembre 2025 – approbation
2. Modification ponctuelle de la partie écrite et graphique du plan d'aménagement général (PAG) – approbation
3. Droits de préemption concernant des ventes de terrains – décision
4. Transaction immobilière – acte de vente de plusieurs parcelles à Erpeldange-sur-Sûre – approbation
5. Contrat de bail d'un terrain agricole – approbation
6. Document d'aménagement de la propriété forestière communale - approbation
7. Programme d'action annuel Sicona 2026 – approbation
8. Contrat Pacte Nature - approbation
9. Projet budget exercice 2026 « Osnos » - approbation
10. Avant-projet détaillé du réaménagement des rues Jean Melsen et Um Kettenhouscht à Burden - approbation
11. Commission d'information et de communication - démission
12. Rapport des délégués aux syndicats intercommunaux
13. Divers / point d'information sur des sujets d'actualité et questions orales.

Erpeldange-sur-Sûre, le 27 novembre 2025

pour le Collège des Bourgmestre et Echevins:

Le Président,

Le Secrétaire,

